

2H00' ENFANTS ET 6H00' DE VTT DE L'ENDURANCE GOUGNACIENNE

26 Août 2017

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Présentation

Les « 2H et 6H de VTT de L'ENDURANCE GOUGNACIENNE » se dérouleront le 26 Août 2017.

L'organisateur est le comité de l'Endurance Gougnacienne

Le point central de l'épreuve se situera au chapiteau sur la place communale à 6280 Gougnies.

Le circuit des 6H d'une longueur d'environ 6 Km, est tracé sur le sentier éco pédagogique de Gougnies dont l'accès n'est autorisé qu'une fois par an.

A la fois technique à travers les bois mais aussi roulant (30% de route) afin de faciliter les dépassements. Le circuit comprend beaucoup de zones techniques.

Mise à disposition d'infrastructures telles que douches, WC, le centre de contrôle, le secrétariat, le bar, l'espace restauration et facilité d'accès.

L'organisation propose un 2H de VTT pour les enfants moins de 14 ans et un 3H ou 6H de VTT ouvert à tous sur un circuit plus court et moins dangereux.

Des classements bien distincts seront mis en place afin de récompenser les lauréats des épreuves. Pour les 2H00' le montant de l'inscription est de 5 euros par enfant à payer sur place.

Les participants emprunteront le même circuit. Aucun ordre de classement sur la ligne de départ ne sera effectué mais le plus grand fairplay est demandé à tous.

ARTICLE 2 : Inscriptions

Renseignements

Tél. : 0491/20.34.36

Site : www.endurancegougnacienne.be

ATTENTION : Il n'y a pas de pré-inscription possible avant le jour de la compétition, les inscriptions seront accessibles le samedi 26 août entre 9H et 11H30 sous le chapiteau rue sainte Rolende à 6280 Gougnies

Montant de l'inscription

Pour la catégorie « entreprise », le nombre de participants est limité entre 6 et 15 coureurs et le montant de l'inscription est de **100 €** par équipe.

En ce qui concerne la course des enfants qui aura lieu entre 9H et 11H, l'inscription est gratuite

Pour tous les autres concurrents, le montant de la participation est fixé à 15 euros pour l'endurance des 6H00'

Cette somme inclut :

- frais d'inscription et d'organisation
- accès au bike wash
- accès aux douches
- assistance médicale avec une ambulance sur le site
- assistance technique par Décathlon
- le ravitaillement durant toute l'épreuve

Un seul versement devra être effectué pour toute l'équipe.

Aucun membre supplémentaire ne sera autorisé à courir par rapport à ceux identifiés dans le bulletin d'inscription.

ARTICLE 3 : Programme

Samedi 26 août 2017

- à partir de **8h** inscriptions uniquement pour les 2H enfants
- **8h-8h30** : reconnaissance du circuit pour les enfants, remise des plaques à numéro, puces, bracelets et vérification des inscriptions au secrétariat + paiement de la caution.
- **8h30** : briefing pour les 2H.
- **9h** : départ des 2H VTT pour enfants – de 14 ans.
- **De 9H30 à 11H30** inscriptions pour les 6H, remise des documents par les chefs d'équipes et des plaques et des puces par l'organisation
- **11h45** : briefing pour tous les concurrents.
- **12h** : départ des 6H d'endurance
- **13h00** : remise des prix pour les 2H
- **18H00** : arrivée des 6H
- **19h00** : podium et remise des prix.

ARTICLE 4 : Price money et Catégories d'équipes pour la course des 6H00'

Seules les 3 premières équipes des catégories « Solo, Loisirs et FUN des 6H remportent un « price money », les autres catégories se verront récompensées par des lots.

- Catégories :**
- **SOLO** 1 seul concurrent
 - **LOISIRS** équipe jusqu'à 5 concurrents (price money light)
 - **FUN** équipe jusqu'à 5 concurrents (price money important)
 - **ENTREPRISE** composée de 6 à 15 concurrent(e)s

ARTICLE 5 : Formalités et Documents

Autorisation parentale

Les concurrents non majeurs (moins de 18 ans) devront être encadrés par ***au moins 1 personne majeure*** au sein de l'équipe et présenteront obligatoirement l'autorisation ci-annexée remplie et signée de leurs parents.

Ce document sera renvoyé ou rempli avec le bulletin d'inscription dans les délais exigés à l'article 2. Dans le cas contraire il sera strictement interdit aux concurrents mineurs de participer à la course.

Déclaration de bonne santé

Les participants déclarent être en bonne santé et condition physique. Les organisateurs **ne peuvent** en aucun cas être mis en cause pour un problème de santé survenu durant l'épreuve. Les coureurs affiliés à un club annexeront une copie de leur licence au bulletin d'inscription.

ARTICLE 6 : Modalités pratiques et administratives

Un bureau d'accueil sera installé au chapiteau où sera remis à chaque capitaine d'équipe, dès son arrivée l'emplacement de montage de sa propre tonnelle et ils recevront en même temps une plaque à numéro et la puce électronique. Ils devront également s'acquitter de la caution.

Caution obligatoire

Une carte d'identité sera remise en caution (ou la somme de 50 € (cinquante euros)) au secrétariat par le chef d'équipe avant l'épreuve. Elle sera restituée à la fin de la course après remise de la puce électronique.

Assurances

Il est **vivement** conseillé à chaque concurrent d'être couvert par une assurance familiale, voire par une assurance individuelle.

Vélos

Les vélos (VTT) utilisés pour les durances doivent être en parfait état de marche. Chaque équipe se dote au minimum d'un vélo type VTT exclusivement (pas de vélo de route ou cyclocross).

Les organisateurs se réservent le droit de vérifier les vélos à n'importe quel moment de la compétition. Si un responsable constate un danger sur un vélo, il le signalera à l'équipe qui devra y remédier sous peine d'exclusion de la course.

Une assistance technique est prévue sur place et assurée par la maison NEW GIGA BIKE de Presles.

Casque

Le port du casque est **obligatoire** pendant toute la durée de l'épreuve. Après avertissement, les tours réalisés sans casque ne seront pas comptabilisés.

Plaques de cadre

Chaque équipe recevra une plaque reprenant le numéro de l'équipe. Celle-ci sera remise au secrétariat et elle devra rester visible durant toute la durée de l'épreuve.

La visibilité de la plaque sur le vélo est obligatoire au même titre que le casque.

La direction de course se réserve le droit de sanctionner l'équipe qui ne respectera pas ces consignes.

Remplacement

En cas de remplacement d'un ou plusieurs membres de l'équipe qui se serai(en)t désisté(s), après inscription, il est impératif que l'organisation en soit informée et que les différentes déclarations sur l'honneur des remplaçants soient remises avant le départ de la course aux organisateurs.

Sécurité

Attention le circuit de 2017 emprunte en partie des voiries communales et régionales et à deux endroits, les concurrents doivent traverser la chaussée, il est obligatoire de respecter le code de la route et malgré la présence des stewards ainsi que de la police communale, les usagers restent prioritaires. Chaque participant devra s'engager à respecter la réglementation via un formulaire lors de l'inscription.

ARTICLE 7 : Chronométrage

Enregistrement des tours

L'enregistrement des tours durant les épreuves se fera via un système électronique utilisant une puce **obligatoirement** stockée dans le bidon officiel fourni avec.

Lorsque le coureur passe sur les tapis de contrôle les données contenues dans la puce sont enregistrées sur l'ordinateur et actualise automatiquement les résultats.

Pour l'enregistrement des tours, il est donc primordial que le coureur n'oublie pas de se munir de la puce lors du changement à la zone relais (**une puce par équipe**). Si tel n'était pas le cas, l'organisation n'est pas responsable de la « non comptabilisation » des tours.

Relais

Les passages de relais devront se faire obligatoirement dans la zone définie par l'organisation et précisé lors du briefing de la course.

Il est strictement interdit d'effectuer son relais en dehors de cette zone, au risque de voir l'équipe disqualifiée. Il faut à tout moment évacuer la zone des relais afin d'y garantir la sécurité.

Aucune équipe ne pourra se faire aider par un véhicule motorisé ou non.

La fréquence des relais est laissée à l'appréciation des participants.

Classement

Les résultats seront communiqués de manière permanente. Seule l'horloge officielle de l'organisation primera.

De plus, les classements imprimés sur papier seront régulièrement affichés.

Le classement se fera sur la distance accomplie 6H de course.

Le premier passage après 6H de course ne sera pas directement comptabilisé mais servira à estimer la distance accomplie.

Les équipes décidant de ne pas effectuer un dernier tour pour dépasser les 6H de course marqueront la distance qu'ils ont effectivement accomplie au moment du dernier passage.

Pour ces coureurs, le départage des ex-æquo se fera sur base du temps.

ARTICLE 8 : En cas de problème

Le coureur se trouvant en difficulté sur le parcours devra rejoindre le point de départ sans mettre en danger les participants présents sur le circuit.

Les équipes s'engagent à respecter le parcours défini. Le non respect de cet article entraînera l'annulation du tour entrepris. En cas de récidive, l'équipe entière sera mise hors course sans contestation possible.

Des commissaires de course seront présents sur le parcours.

Toute conduite jugée dangereuse par les commissaires de course sera sanctionnée après avertissement préalable.

Le respect entre participants, organisateurs et spectateurs est de rigueur pour le bon déroulement de la compétition.

Seuls les organisateurs sont habilités à pénaliser une équipe.

ARTICLE 9 : Décharge

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents, de vols, pertes, dégâts ou dégradations du matériel des coureurs.

Chaque équipe respectera les consignes de sécurité. Chaque équipe veillera entre autre au contenu de sa tente dans la zone relais.

Aucune vente de produits (boissons ou articles divers) ne sera autorisée.

La publicité sur les vélos ou les vêtements est acceptée. Tout autre support publicitaire (drapeaux, bannières, bâches, affiches, etc ...) devra au préalable avoir reçu l'aval des organisateurs.

ARTICLE 10 : Acceptation du règlement

En signant le formulaire d'inscription chaque responsable d'équipe déclare que par son inscription, tout participant déclare avoir pris connaissance du règlement et s'engage à respecter celui-ci de la façon la plus stricte.